



Eure-et-Loir

Commune d'ARCISSES
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 MAI 2025

Envoyé en préfecture le 14/05/2025

Reçu en préfecture le 14/05/2025

Publié le

ID : 028-200084531-20250505-DELIB7_05052025-DE

Date de transmission de la convocation 30 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq du mois de mai, le Conseil Municipal d'ARCISSES dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 19 h 30, sous la présidence de Stéphane COURPOTIN - Maire d'ARCISSES.

Nom Prénom	Fonction	Membres présents	Membres absents excusés	Procuration à :
COURPOTIN Stéphane	Maire d'ARCISSES et Maire délégué de Margon	X		
TRIVERO Valérie	1 ^{er} adjointe	X		
BOTINEAU William	2 ^{ème} adjoint		X	Pouvoir à Nadège LE BAIL
VEDIE Edwige	3 ^{ème} adjointe	X		
ENEULT Hervé	4 ^{ème} adjoint	X		
GAUTHIER Nicole	5 ^{ème} adjointe	X		
CARLIER Thierry	6 ^{ème} adjoint Maire délégué de Brunelles	X		
RUHLMANN Philippe	Conseiller Municipal	X		
VAUDRON Francis	Maire délégué Coudreceau		X	
BOBAULT Bruno	Conseiller Municipal	X		
LETANG Didier	Conseiller Municipal	X		
DREUX Hervé	Conseiller Municipal		X	Pouvoir à Didier LETANG
CHERON Sylvie	Conseillère Municipale	X		
DE KONINCK Francis	Conseiller Municipal	X		
JOLY Jimmy	Conseiller Municipal	X		
LE BAIL Nadège	Conseillère Municipale	X		
DAVEAU Angélique	Conseillère Municipale	X		
HOCHEDÉ Véronique	Conseillère Municipale		X	Pouvoir à Francis DE KONINCK
VAUDRON Aline	Conseillère Municipale	X		
HAYE GANET Mégane	Conseillère Municipale		X	
BARBAZ Marie	Conseillère Municipale	X		

Le quorum étant atteint, le Président de séance a déclaré la séance ouverte.
Francis DE KONINCK a été nommé secrétaire de séance.

REPLACEMENT DU PANNEAU D'INFORMATION LUMINEUX – AVENUE DE PARIS MARGON
(Délibération n°7-05/05/2025)

Thierry CARLIER informe que le panneau d'informations lumineux situé avenue de Paris est devenu obsolète. Des devis ont été demandés pour son remplacement.

Les sociétés Lumiplan et A2Display ont présenté une offre :

LUMIPLAN			
Prestation	Prix	Prestation	Prix
Portrait	18 000 € HT	Paysage	16 000 € HT
Licence et abonnement	540 € HT par an	Licence et abonnement	540 € HT par an
Observations	Maintenance gratuite les 2 premières années puis 6 % du prix d'achat soit 960 € à 1080 € HT selon le modèle.		

Envoyé en préfecture le 14/05/2025

Reçu en préfecture le 14/05/2025

Publié le

ID : 028-200084531-20250505-DELIB7_05052025-DE



A2 DISPLAY	
Prestation	Prix
Portrait ou paysage	16 125 € HT
Licence et abonnement	360 € HT par an
Observations	Gratuité les mois de 2025 après installation et maintien de la gratuité sur l'année 2026 pour la licence et l'abonnement. Maintenance gratuite pendant les 3 années de garantie. L'avantage avec A2Display est de pouvoir transmettre simultanément les informations sur le panneau d'affichage et sur la borne tactile de la mairie.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal décide de retenir :

- le mode de présentation en paysage
- l'entreprise A2Display

Le Maire : Stéphane COURPOTIN.



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 14/05/2025
et de la publication le 13/05/2025 Fait à ARCISSES, le 14/05/2025
Le Maire : Stéphane COURPOTIN.

